

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois  
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXX

AVRIL 1931

No 4

SOMMAIRE:—Encyclique "Casti connubii" sur le mariage — S. Exc. Mgr Villeneuve et l'A. C. J. C. — Les funérailles de S. Exc. Mgr Grouard — Jubilé d'or de la Rde Mère Piché — Léon XIII et la presse — Le Pape aux Missionnaires — L'Action catholique en France — Les Missionnaires de la Salette au Canada — Le français en Saskatchewan — Patène de communion — Mgr Labelle et l'Ouest canadien — Sympathie et reconnaissance — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

## ENCYCLIQUE "CASTI CONNUBII" SUR LE MARIAGE (1)

(Suite)

### 2. La foi conjugale

Un autre bien du mariage que nous avons relevé à la suite d'Augustin, est celui de la foi conjugale, c'est-à-dire la fidélité mutuelle des époux à observer le contrat de mariage, en vertu de laquelle ce qui, à raison du contrat sanctionné par la loi divine, revient uniquement au conjoint, ne lui sera point refusé ni ne sera accordé à une tierce personne; et au conjoint lui-même il ne sera point concédé ce qui, étant contraire aux lois et aux droits divins, et absolument inconciliable avec la fidélité matrimoniale, ne peut jamais être concédé.

#### L'absolue unité conjugale

C'est pourquoi cette fidélité requiert tout d'abord l'absolue unité conjugale, dont le Créateur lui-même a formé le premier exemplaire dans le mariage de nos premiers parents, quand il a voulu que ce mariage ne fût qu'entre un seul homme et une seule femme. Et bien que, ensuite, le suprême Législateur divin ait, pour un temps, relativement relâché la rigueur de cette loi primitive, il est absolument certain que la loi évangélique a restauré en son intégrité cette parfaite unité primitive et qu'elle a aboli toute dispense: les paroles du Christ et l'enseignement constant de l'Eglise comme sa constante façon d'agir le montrent à l'évidence. C'est donc à bon droit que le saint Concile de Trente a formulé cette solennelle déclaration: "Le Christ Notre-Seigneur a enseigné clairement que par ce lien deux personnes seulement sont unies et conjointes, quand il dit: "C'est

(1) Voir "Les Cloches", page 49.